



# CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME



## 5 raisons de classer votre meublé de tourisme



Contact : 0683483446

E-mail : [leplaisirenvanoise@orange.fr](mailto:leplaisirenvanoise@orange.fr)

Organisme accrédité depuis 2012

### 1. Des mesures fiscales avantageuses

*Un abattement fiscal forfaitaire de 50% sur vos revenus locatifs imposables en micro BIC au lieu de 30% pour un meublé non classé.*

### 2. Une visibilité sur les supports de communication de certains Offices de Tourisme

### 3. Une garantie qualité auprès de vos clients au niveau national et international

### 4. Un montant de taxe de séjour déterminé par le niveau de classement en étoiles

### 5. La garantie d'une expertise indépendante une Agence Immobilière locale Le Plaisir en Vanoise Karine DE SIMONE, accréditée par un organisme de certification indépendant

### 6. Je peux accepter les chèques vacances

### 7. Je rassure mes clients



## QU'EST CE QU'UN MEUBLE DE TOURISME ?

Un meublé de tourisme est une maison, un appartement ou un studio meublé à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret.

Un meublé est classé de 1 à 5 étoiles fonctionnant selon un système à points, à l'instar des autres normes de classement et s'articulant autour de 3 chapitres :

- ✓ Équipements et aménagements
- ✓ Services aux clients
- ✓ Accessibilité et développement durable



## COMMENT FAIRE CLASSER VOTRE APPARTEMENT, MAISON, RESIDENCE EN MEUBLE DE TOURISME

Pour classer votre hébergement en meublé de tourisme avec l'agence Le Plaisir en Vanoise Karine DE SIMONE, vous devez :

1. Vérifiez l'éligibilité de votre hébergement en Meublé de Tourisme avec le [Référentiel de Classement Atout France](#).
2. Choisissez le nombre d'étoile que vous souhaitez après avoir vérifié que votre hébergement répond bien aux critères du référentiel.
3. Prendre contact auprès du service expert du Plaisir en Vanoise Karine DE SIMONE par mail [leplaisirevanoise@orange.fr](mailto:leplaisirevanoise@orange.fr) ou par téléphone au 06 83 48 34 46

4. Télécharger le [CERFA](#) et renvoyez-le complété au Plaisir en Vanoise Karine DE SIMONE par [mail](#)

## Combien coûte le Classement de Meublé de Tourisme avec Le Plaisir en Vanoise Karine DE SIMONE ?

Le coût du classement d'un meublé de tourisme varie en fonction de la capacité de l'appartement à partir de 130 euros pour un logement 1 pièce à 220 euros pour 4/5 pièces +.

A partir du deuxième hébergement, est appliquée une réduction de 20€ à toute visite réalisée le même jour et dans la même station. Frais supplémentaires par logement situé à plus de 25kms de Lanslevillard-Val Cenis.

## Obtenir toutes les informations officielles sur le classement en Meublé de Tourisme

Vous trouverez ci-dessous le lien d'Atout France afin d'appréhender de manière sereine la procédure du classement d'un logement <https://www.classement.atout-france.fr/le-classement-des-meubles-de-tourisme>

• Vous trouverez ci-dessous le lien du Service Public pour toutes vos démarches et interrogations législatives ou fiscales <https://www.entreprises.gouv.fr/espace-entreprises/s-informer-sur-la-reglementation/les-meubles-de-tourisme>

Déclaration en mairie ou en ligne : [declaration-mairie.pdf](#)

Déclaration POi au greffe du tribunal de commerce du ressort de votre logement [cerfa-11921.pdf](#)